



## REHABILITATION DU LAC DU DEVOIS

**Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de l'Environnement**

**PIECE D : PROPRIETE DES TERRAINS**

## LE PROJET

Client	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
Projet	Réhabilitation du lac du Devois
Intitulé du rapport	<b>Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de l'Environnement</b>
Pièce du dossier	<b>Pièce D : Propriété des terrains</b>

## LES AUTEURS

	<p>Cereg Ingénierie Sud-Ouest – 2 rue Pasteur – 12 000 RODEZ          Tel : 05.65.75.51.41 - rodez@cereg.com          www.cereg.com</p>
---	---

Réf. Cereg - 2021-CISO-000121

Id	Date	Etabli par	Vérfié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Août 2021	Cyril CRANSAC	Jacques de la Rocque	Version minute initiale
V2	Octobre 2021	Alice PLAULT	Cyril CRANSAC	Version déposée
V3	Janvier 2022	Alice PLAULT	Cyril CRANSAC	Intégration des remarques



La pièce D a pour objectif de préciser la propriété des terrains sur lesquels les aménagements sont réalisés.

## PROPRIETE FONCIERE DES OUVRAGES

Les propriétés foncières au droit du lac sont les suivantes (certificats de propriété en pages suivantes) :

- Rive droite du cours d'eau : Parcelle n°125, section AD de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu : mairie de Saint-Sauveur-Camprieu ;
- Rive gauche du cours d'eau : Parcelle n°126, section AD de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu : mairie de Saint-Sauveur-Camprieu ;

A noter, le chenal central du cours d'eau n'est pas cadastré.



Illustration 1 : Localisation du lac

Ci-dessous l'extrait cadastral :



Illustration 2 : Extrait cadastral au droit de l'ouvrage